

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

Auberive,
Le 09 septembre 2026

Madame, Monsieur le Maire

Madame, Monsieur le Maire,

Le Comité Syndical réuni le 26 février 2026 a décidé d'appliquer les tarifs du m3 de cession en bloc comme suit pour l'automne 2026/2027 :

	Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer	Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer	Exploitation au delà de 30 m3 ou au delà de 7 m3	Cessionnaires extérieurs aux communes membres
Cessions en exploitation facile	7.50€ HT m3	7.50€ HT m3	Tarif appliqué en domaniale	Tarif appliqué en domaniale.
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50€ HT m3	5.50€ HT m3	Tarif appliqué en domaniale	Tarif appliqué en domaniale.
Cessions en exploitation difficile	3.00€ HT m3	3.00€ HT m3	Tarif appliqué en domaniale	Tarif appliqué en domaniale.

Les personnes intéressées pour exploiter les cessions en bloc **devront s'inscrire en mairie avant le 15 octobre 2026** à l'aide du formulaire d'inscription joint. **Toute inscription non remplie correctement et ou non signée par le cessionnaire ne sera pas prise en compte.**

RAPPEL :

Le port des équipements de protection individuelle (pantalon, casque, etc...est obligatoire

Nous vous rappelons qu'il est interdit aux cessionnaires d'exploiter du bois dans le but d'en faire un commerce.

NOUVEAUTE : Le règlement des cessions sera fera à réception d'un titre de recette du Trésor Public.

Modes de règlements proposés : en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste agréé, par chèque jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2027, par virement bancaire, paiement en ligne via le site Payfip.

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président

Yves VAILLANT



Inscription jusqu'au 15 octobre 2026 dernier délai.

**Partie à remettre à l'agent ONF
par la mairie**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR EXPLOITATION DE CESSIONS EN BLOC
AUTOMNE HIVER 2026/2027

NOM et PRENOM DU CESSIONNAIRE:.....

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

RESIDENCE PRINCIPALE (*) : M3 SOUHAITES : 15 M3 (*) 20 M3(*) ou 30 M3 (*)

RESIDENCE SECONDAIRE : limité à 7m3 (*) Rayez la mention inutile.

Pour des raisons de sécurité, merci d'indiquer le nom et prénom de la personne qui exploitera la (les) cession(s) en bloc:
NOM et PRENOM

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mr et (ou) Mme.....s'inscrit pour l'obtention de cessions amiables pour l'automne hiver 2026/2027 et atteste sur l'honneur que l'exploitation de ces cessions en bloc est uniquement destinée pour chauffer une résidence principale (ou secondaire) à titre personnel et non pour la revente.

Signature du cessionnaire(obligatoire)

TARIF CESSIONS BLOC 2026/2027 en HT	Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer	Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer
Cessions en exploitation facile	7.50€ HT m3	7.50€ HT m3
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50€ HT m3	5.50€ HT m3
Cessions en exploitation difficile	3.00€ HT m3	3.00€ HT m3

**Le port des équipements de protection individuelle
(pantalon, casque, etc...) est obligatoire.**

Le paiement par chèque ENERGIE est possible.

Toute inscription non remplie correctement et non signée ne sera pas prise en compte.

SIGFRA Maison de Pays BP n°5 – 52160 Auberive – Tél/Fax : 03.25.88.14.82 - Mail : sigfra652.auberive@laposte.net

Inscription jusqu'au 15 octobre 2026 dernier délai

Partie à remettre au cessionnaire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'AUBERIVE

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR EXPLOITATION DE CESSIONS EN BLOC
AUTOMNE HIVER 2026/2027

NOM et PRENOM DU CESSIONNAIRE:.....

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

RESIDENCE PRINCIPALE (*) : M3 SOUHAITES : 15 M3 (*) 20 M3(*) ou 30 M3 (*)

RESIDENCE SECONDAIRE (*) : limité à 7m3 (*) Rayez la mention inutile.

Pour des raisons de sécurité, merci d'indiquer le nom et prénom de la personne qui exploitera la (les) cession(s) en bloc :
NOM et PRENOM

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Mr et (ou) Mme.....s'inscrit pour l'obtention de cessions amiables pour l'automne hiver 2026/2027 et atteste sur l'honneur que l'exploitation de ces cessions en bloc est uniquement destinée pour chauffer une résidence principale (ou secondaire) à titre personnel et non pour la revente.

Signature du cessionnaire(obligatoire)

TARIF CESSIONS BLOC 2026/2027 en HT	Résidence Principale (limité à 30 m3 soit 45 stères) par foyer	Résidence secondaire (limité à 7 m3 soit 10 stères) par foyer
Cessions en exploitation facile	7.50€ HT m3	7.50€ HT m3
Cessions en exploitation moyennement difficile	5.50€ HT m3	5.50€ HT m3
Cessions en exploitation difficile	3.00€ HT m3	3.00€ HT m3

**Le port des équipements de protection individuelle
(pantalon, casque, etc...) est obligatoire.**

Le paiement par chèque ENERGIE est possible.

Toute inscription non remplie correctement et non signée ne sera pas prise en compte.

SIGFRA Maison de Pays BP n°5 – 52160 Auberive – Tél/Fax : 03.25.88.14.82 - Mail : sigfra652.auberive@laposte.net